



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté le projet de règlement numéro 2021.09307 intitulé : règlement 2021.09307 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 décembre 2021, à 18h00 au centre communautaire situé au 857, chemin St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement au bureau de la municipalité et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la secrétaire-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Sophie Bélair Hamel.
Directrice générale/secrétaire-trésorière,